



La présente décision affichée le

27 MARS 2024
est exécutoire depuis cette date.

Agence Technique Départementale 36

Délibération du Conseil d'Administration

Séance du 15 mars 2024

1 - APPROBATION du RAPPORT d'ACTIVITES 2023

L'an deux mille vingt quatre, le quinze mars à seize heures quarante cinq, le Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 11 sur 16

Mme Nadine BELLUROT

Mme Carole BRANCHEREAU

M. Jean-Louis CAMUS

M. Jean-Pierre CHENE

M. François DAUGERON

M. Claude DOUCET

Mme Virginie ELION

Mme Lydie LACOU

M. Philippe MAUBOIS

M. Gérard MAYAUD

Mme Florence PETIPEZ

Ont donné pouvoir : 5

M. François AVISSEAU à Mme Florence PETIPEZ

M. Gérard BLONDEAU à M. Gérard MAYAUD

M. Marc FLEURET à M. François DAUGERON

M. Gaston LANGLOIS à M. Jean-Louis CAMUS

Mme Chantal MONJOINT à Mme Nadine BELLUROT

Etaient absents excusés : 0

✽✽✽

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le Conseil d'Administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée de l'Agence annexé au présent rapport. Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

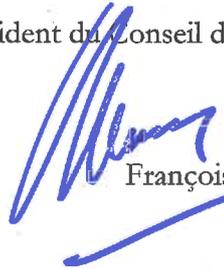
Le Conseil d'Administration

Considérant que le quorum est atteint,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article Unique : Le rapport d'activités 2023 de l'ATD36 est approuvé.

Le Président du Conseil d'Administration,


François DAUGERON

BILAN D'ACTIVITÉS 2023

Table des matières

I – ATD36 AU 31/12/2023.....	2
1- Rappel des missions de l'ATD36.....	2
2- Cartographie des adhérents.....	2
3- Rappel des processus de demande et d'instruction.....	4
Mise à disposition des adhérents.....	4
Traitement d'une demande.....	4
4- Formation au nouveau site de l'ATD 36.....	5
II – BILAN D'ACTIVITÉS 2023.....	5
1- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site.....	5
Modules « demandes d'assistance ».....	5
Répartition des demandes par adhérent.....	6
2- Détail des demandes.....	8
Généralités.....	8
Détail des demandes relatives à la GDP.....	9
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie.....	9
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art.....	10
Mise à disposition de données sur l'outil SIG « Igéo36 » du S.D.E.I.....	11
3- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires.....	11
4- Les évolutions au cours de l'année 2023.....	11
Les brèves ATD.....	11
Les documents ressources.....	12
5- Zoom sur les missions collaboratives entre le CAUE, l'ATD36 et le Service du Département (DATER).....	12
III- BILAN COMPTABLE.....	13
IV- LES PERSPECTIVES.....	13

I – ATD36 AU 31/12/2023

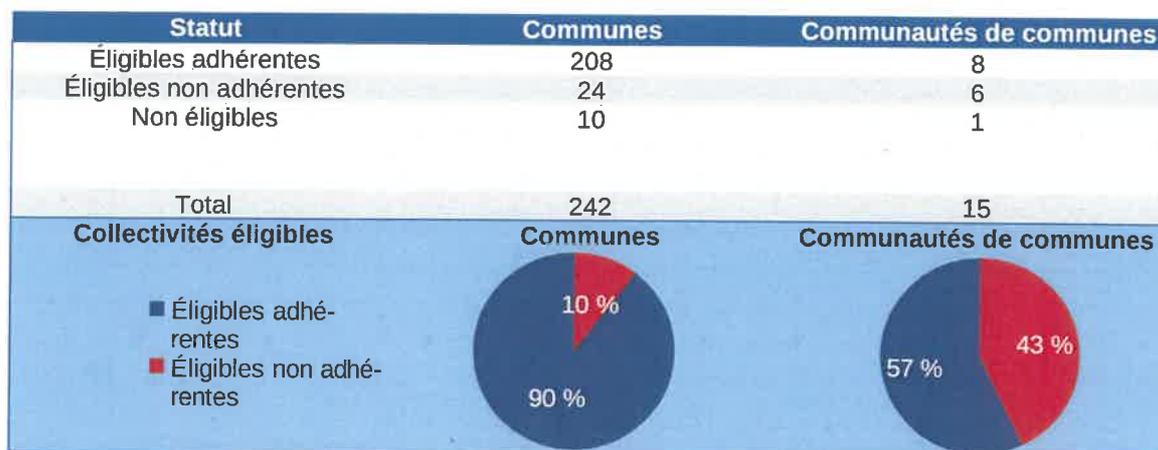
1- Rappel des missions de l'ATD36

- **assistance à la gestion du domaine public routier communal ou intercommunal et aux chemins ruraux** : l'agence met à disposition des adhérents une aide à l'instruction, à la rédaction ou un contrôle sur les actes administratifs. Elle intervient également pour le classement de la voirie, l'établissement d'un règlement de voirie ;
- **assistance à la programmation des travaux d'entretien** : l'agence permet d'améliorer la connaissance du patrimoine des adhérents sur la base de diagnostics visuels, d'estimer des travaux nécessaires au maintien du patrimoine ou à son amélioration, de mettre en œuvre les programmes de travaux d'entretien. Elle étudie également les questions relatives à la sécurité routière ;
- **assistance à la gestion des ouvrages d'art** : l'agence établit un recensement du patrimoine et visite les ouvrages afin de qualifier l'état du patrimoine et d'envisager des travaux d'entretien voire de réhabilitation. Dans ce cas, elle aide dans la réalisation des études nécessaires ;
- **assistance pour une mission d'assistance à la réalisation de travaux** sur demande de l'adhérent. Les travaux sont limités à des travaux d'investissement d'un montant de 30 000 € HT par an.

Lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2023, il a été décidé d'expérimenter une nouvelle mission, en développant un travail collaboratif entre le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), les services du Département (DATER) et l'ATD36. L'objectif est d'apporter une aide à la décision, un appui technique en ingénierie dans le domaine de l'aménagement urbain.

2- Cartographie des adhérents

Au 31/12/2023, l'agence compte 216 membres : 208 communes, dont 2 nouveaux adhérents suite à la délibération de l'Assemblée Générale du 27 février 2023 (*Chitray et Saint-Maur*), et 8 communautés de communes, ainsi que le Département.



Pour rappel, lors de l'Assemblée Générale de l'ATD en date du 8 décembre 2023, il a été acté le retrait de la Communauté de Communes Val de l'Indre – Brenne à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEPARTEMENT DE L'INDRE



3- Rappel des processus de demande et d'instruction

• Mise à disposition des adhérents

Chaque adhérent est rattaché à une unité territoriale de la Direction des Routes du Département, mise à disposition de l'ATD 36 pour organiser et réaliser les missions de l'agence.

L'ATD 36 a mis en place depuis le 2 janvier 2023 un nouveau site internet accessible depuis <https://Mesdemarches36.fr> dédié aux missions de l'agence. Chaque adhérent y accède grâce à ses identifiants.

Ce site dispose de nouvelles fonctionnalités mais Il est toujours composé de 3 modules comme l'ancien site :

- Documents ressources : ce module propose des modèles d'actes administratifs de gestion du domaine public (arrêtés de circulation, autorisations de voirie, ...), des modèles de bordereaux de prix et autres documents pouvant aider les adhérents à la gestion du patrimoine routier communal ou intercommunal. Le nouvel outil facilite la consultation de la base ressource via un moteur de recherche.

- Demande d'assistance : ce module permet de solliciter les services territoriaux de la Direction des Routes du Département pour une demande d'aide. Les adhérents choisissent le thème (et sous-thème si besoin) et précisent leur demande (lieu, circonstance, ...). Celle-ci est réalisée directement depuis le site et transmise automatiquement à l'Unité Territoriale compétente pour y répondre. Le nouveau site internet permet à l'adhérent de suivre les différentes étapes de la demande d'assistance et de retrouver les documents de réponse.

- Créer un arrêté temporaire de circulation : ce module permet de créer un arrêté temporaire de circulation. L'adhérent renseigne les différents champs puis il est ensuite redirigé pour télécharger le document. Il est possible de le modifier au format traitement de texte.

• Traitement d'une demande

Les demandes arrivent à l'Unité Territoriale directement dans la bannette dédiée à l'ATD via la demande d'assistance formalisée sur le site www.Mesdemarches36.fr. L'Unité Territoriale est également informée par mail de la demande d'assistance formulée par l'adhérent.

Le site internet reste la seule porte d'entrée pour les adhérents quel que soit l'objet. Chaque demande d'assistance fait l'objet d'une réponse sur la plateforme avec un courriel d'information préalable.

Néanmoins, pour faciliter l'utilisation du nouveau site ou en cas de blocage, les adhérents ont la possibilité de contacter le service par téléphone (☎02 54 08 38 00).

4- Formation au nouveau site de l'ATD 36

Au cours de l'année 2023, 51 communes adhérentes (essentiellement les secrétaires de mairie) ont été contactées pour évaluer leur degré de satisfaction au nouvel outil et leur présenter les nouvelles fonctionnalités.

A l'issue de cette démarche, 31 communes ont pu bénéficier d'une formation générale, à distance, par téléphone, sur les missions de l'ATD.

II – BILAN D'ACTIVITÉS 2023

1- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site

• Modules « demandes d'assistance »

Module utilisé	2021		2022		2023	
	Qté	Répartition	Qté	Répartition	Qté	Répartition
Demande d'assistance	287	communes : 277 CDC : 10	254	communes : 248 CDC : 6	291	Communes : 285 CDC : 6

Depuis la mise en service de l'ATD36, sur les 215 adhérents (donc non inclus la commune de SAINT-MAUR dont les droits sont limités à l'utilisation de l'outil arrêté de circulation), 201 ont au moins une fois réalisé une demande d'assistance soit 93,49 %.

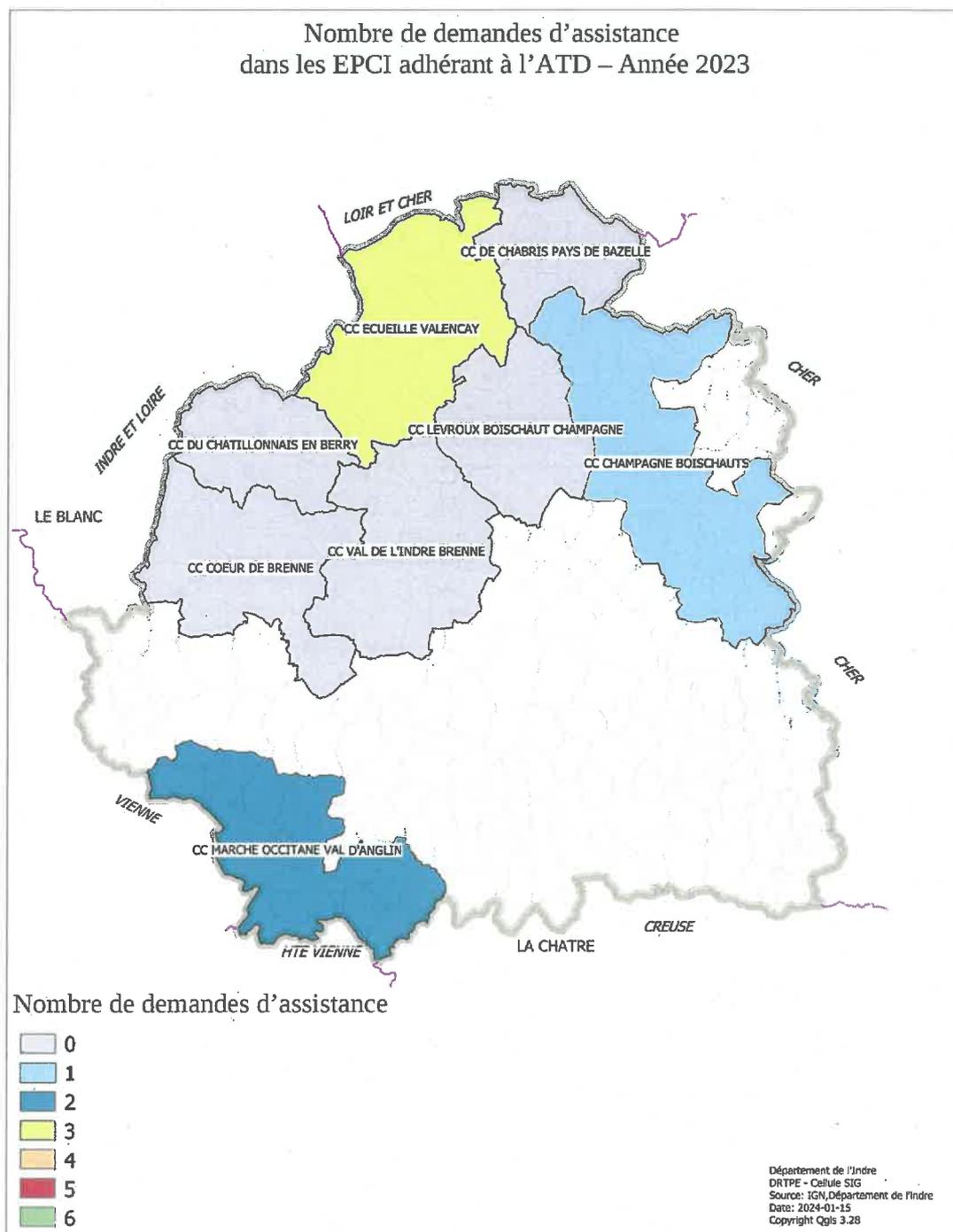
6 membres ont sollicité l'assistance pour la première fois en 2023.

RAPPEL : Le nombre de demandes d'assistance formulées par les adhérents n'est pas limité. Les moyens mobilisés par l'ATD36 diffèrent en fonction de la nature et de la complexité de chaque demande.

• Répartition des demandes par adhérent

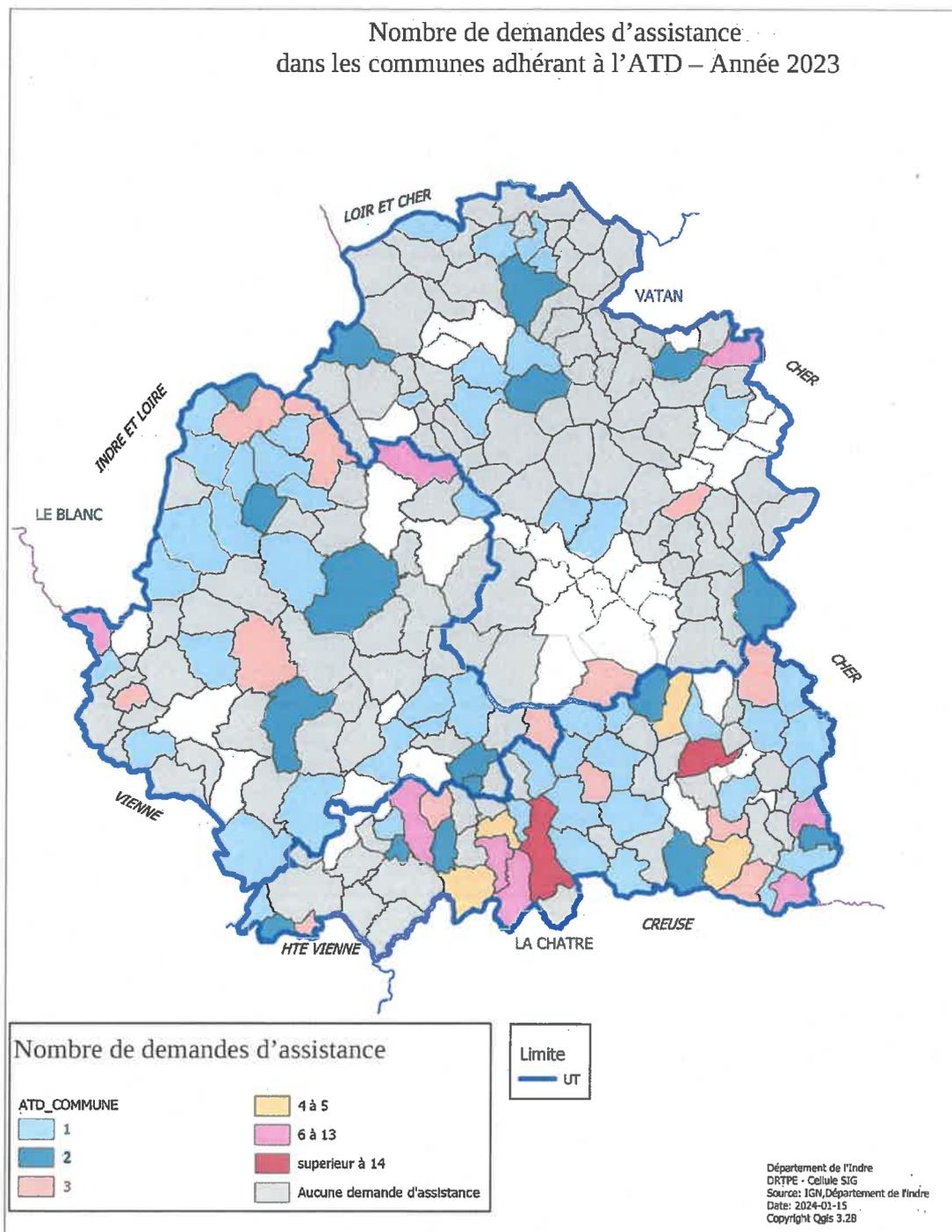
➤ Demandes réalisées par les EPCI

DEPARTEMENT DE L'INDRE



➤ Demandes réalisées par les communes

DEPARTEMENT DE L'INDRE



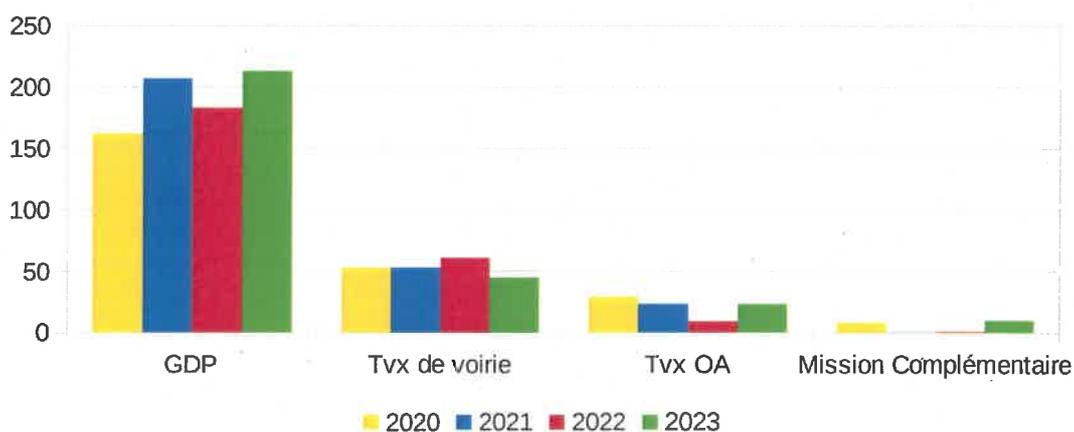
2- Détail des demandes

• Généralités

291 demandes d'assistance ont été saisies sur le site.

Elles sont réparties comme suit :

Nature de la demande	2021		2022		2023	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Gestion du domaine public (GDP)	207	72,13 %	183	72,05 %	213	73,20 %
Programmation de travaux de voirie	57	19,86 %	61	24,02 %	45	15,46 %
Programmation de travaux ouvrages d'art	23	8,01 %	9	3,54 %	23	7,90 %
Mission complémentaire programme travaux	0	0,00 %	1	0,39 %	10	3,44 %
Total	287	13,89 %	254	-11,50 %	291	14,57 %
Nombre d'adhérents	210		214		216	
Ratio nombre de demandes / adhérent	1,37		1,19		1,35	



On constate que le nombre de demandes entre 2022 et 2023 a augmenté de 14,57 % et est comparable à l'année 2021.

Seule les demandes de missions complémentaires ont connu une progression : ces demandes correspondent au travail collaboratif entre le CAUE, l'ATD et les services du Département (DATER).

• **Détail des demandes relatives à la GDP**

La Gestion du Domaine public avec 73,20 % représente toujours, en nombre de dossiers, la part la plus importante des demandes.

Thème	2021	2022	2023	Evolution N-1
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Permanents	25	19	10	-9
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Temporaires	74	75	96	21
Gestion du Domaine Public -> Autorisations de voirie	78	56	65	9
Gestion du Domaine Public -> Classement voirie	21	13	13	0
Gestion du Domaine Public -> Règlement de voirie	8	18	25	7
Gestion du Domaine Public -> Chemins ruraux	1	2	4	2
TOTAL	207	183	213	30

Les domaines les plus sollicités concernent toujours les arrêtés de circulation temporaires et les autorisations de voirie, qui nécessitent une technicité particulière. En revanche, les arrêtés de circulation permanents sont moins nombreux que les années précédentes. La thématique « règlement de voirie » a continué sa progression cette année et celle des « chemins ruraux » mise en place au second semestre 2020, évolue toujours très faiblement.

• **Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie**

La programmation des travaux de voirie est la deuxième thématique la plus sollicitée par les adhérents avec plus de 15 % mais en diminution au global par rapport aux années précédentes.

Thème	2021	2022	2023	Evolution N-1
Programmation Travaux de voirie -> Diagnostic sécurité routière	11	16	7	-9
Programmation Travaux de voirie -> Programmation pluriannuelle	36	40	33	-7
Programmation Travaux de voirie -> Signaler un problème ponctuel	10	5	5	0
TOTAL	57	61	45	-16

Le nombre de demandes concernant les diagnostics sécurité routière et la programmation pluriannuelle sont en baisse. Le nombre de demandes sur le signalement d'un problème ponctuel reste stable.

Analyse en km :

Thème	2021	2022	2023	Evolution N-1
Diagnostic visuel - km de voirie effectués (cumulés)	4363	4475	4668	193
Diagnostic visuel - km de voirie programmés (cumulés)	4614	4931	5190	259
Soit réalisés	94,57 %	90,75 %	89,94 %	
Estimation de travaux d'entretien de voirie en km	628	144	101	

Globalement tous les diagnostics visuels qui ont été demandés par les adhérents ont été réalisés.

A la fin de l'année 2023, le diagnostic pluriannuel des voies a été réalisé pour 91,20 % des adhérents (contre 62,26 % en 2018).

- **Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art**

Thème	2021	2022	2023	Evolution N-1
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Programmation pluriannuelle	14	8	15	7
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Signaler un problème ponctuel	9	1	8	7
TOTAL	23	9	23	14

Le nombre de demandes relatives à l'assistance à la programmation des travaux d'ouvrages d'art est en hausse. Le rapport d'activité 2022 prévoyait de poursuivre le développement de la mission relative au recensement et au diagnostic du patrimoine d'ouvrages d'art. Cette année 15 adhérents ont formulé une demande de programmation pluriannuelle sur les ouvrages de leur territoire.

Analyse en nombre d'ouvrages visités :

Thème	2021	2022	2023	Evolution N-1
Diagnostic visuel – nbre ouvrages visités	125	46	180	134

Un travail très important a été mené au cours de l'année 2023 sur les visites d'ouvrages y compris une restitution de l'état du patrimoine aux communes qui ont donc sollicité cette mission.

• **Mise à disposition de données sur l'outil SIG « Igéo36 » du S.D.E.I.**

L'ATD36 a établi une convention avec le S.D.E.I. pour permettre aux adhérents de bénéficier d'une mutualisation des données géographiques et ainsi pouvoir consulter leur patrimoine sur l'outil SIG « Igéo36 » du S.D.E.I.

Les adhérents peuvent ainsi visualiser l'état de leur voirie et ouvrages d'art suite aux diagnostics réalisés.

Au 31/12/2023, 5 367 km de voiries communales ont été cartographiés.

90,74 % des adhérents à l'ATD peuvent consulter leurs données sur le site Igéo36.

3- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires

L'ATD 36 n'a pas vocation à réaliser de la maîtrise d'œuvre mais à permettre la mise en œuvre d'un programme de travaux d'investissement limité à 30 000 € HT par an. Pour la réalisation de cette mission, une participation financière de 4 % du coût des travaux est appliquée en plus de la cotisation annuelle.

4- Les évolutions au cours de l'année 2023

• **Les brèves ATD**

Depuis le début de l'année 2019, l'ATD36 a instauré une information régulière en diffusant des brèves permettant d'évoquer des sujets d'actualité technique et/ou réglementaire. L'envoi de brèves a été poursuivi tout au long de l'année 2023, conformément aux objectifs envisagés.

Brève N° 2023-01	Résultats du questionnaire d'évaluation des prestations ATD36 - CAUE36
Brève N° 2023-02	Subvention « au titre des amendes de Police »
Brève N° 2023-03	Réglementation de la signalisation publicitaire d'une manifestation (sportive, brocante, fête...) sur le Domaine Public Routier
Brève N° 2023-04	Arrêté permanent de circulation lors des interventions liées aux déploiements de la fibre optique par des entreprises
Brève N° 2023-05	Autorisation et interdiction de stationnement
Brève N° 2023-06	Périodes de fauchage et débroussaillage
Brève N° 2023-07	Nettoyage des trottoirs « Rôle des riverains »
Brève N° 2023-09	Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (R.O.P.D.P)
Brève N° 2023-10	Stationnement réservé aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

Les adhérents sont toujours invités à faire connaître les sujets ou des points particuliers qu'ils souhaiteraient voir développer via ces brèves.

Les documents ressources

Certains documents ressources ont été mis à jour : Les documents insérés ou modifiés dans la bibliothèque du site ATD36 sont :

22/03/23	Mise à jour	PTV	Convention constitutive de groupement – consultation entreprise, seuil supérieur à 40 000 € HT	
05/2023	Mise à jour	PTOA	AE – maîtrise d'oeuvre CCAP – RC < à 40 000 € - RC > 40 000 €	
07/09/23	Mise à jour	PTV	Mise à jour lettre de commande programmation de voirie < 40 000 € HT + ajout lettre de consultation	
27/09/23	Mise à jour	GDP	Délibération RODP transport et distribution d'électricité	Brève n° 2023-09
31/12/23	Mise à jour	GDP	Mise à jour des modèles des accords de voirie et des autorisations de voirie	
31/12/23	Mise à jour	GDP	Mise à jour du tableau des seuils pour la procédure formalisée - travaux	

5- Zoom sur les missions collaboratives entre le CAUE, l'ATD36 et le Service du Département (DATER)

Lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2023, il a été décidé que ces nouvelles missions devaient faire l'objet d'une évaluation financière au regard des moyens mobilisés.

Au total en 2023, il a été engagé ou réalisé pour partie, un travail d'appui en ingénierie communale sur le domaine de l'aménagement pour 10 communes. Cette charge de travail supplémentaire a pu être prise en compte dans le coût global du budget 2023 de l'ATD36.

Toutefois, Il apparaît nécessaire de poursuivre l'évaluation pour mesurer l'impact budgétaire réel sur plusieurs exercices.

COMMUNES	AVANCEMENT			OBSERVATIONS
	Étude de faisabilité	Étude financière	Dossier de consultation	
Argy * Aménagement rue de l'Église – RD 76	√	√	√	En attente de la décision de la commune
Vigoux * Aménagement de la traversée du bourg	√	√	√	
Sainte-Fauste * aménagement entrée d'agglomération	√			
Mouhers * Aménagement du bourg	√	√	√	Consultation maîtrise d'œuvre en cours
Lye * Aménagement de la traversée du bourg – RD 33	√			
Verneuil sur Igneraie * Aménagement de la traversée du bourg – RD 69	√			
Mézières en Brenne * Aménagement place du Général de Gaulle	√			Maître d'œuvre désigné par la commune
Thenay * Aménagement rue Dupuy RD 48	√			
Saint-Aubin * Aménagement des entrées d'agglomération	√	√	√	En attente de la décision de la commune
Néons sur Creuse * Aménagement des abords de la place des marronniers	√	√	√	En attente de la décision de la commune

III- BILAN COMPTABLE

Le Compte Administratif 2023 est le suivant :

CA 2023	Dépenses	Recettes	Excédent
Section de fonctionnement	309 814,23 €	315 744,00 €	5 929,77 €

Le report 2022 était de + 49 700,87 €.

L'excédent du CA 2023 est de 5 929,78 €.

Le total du CA 2023 est donc de 55 630,64 €.

IV- LES PERSPECTIVES

L'ATD36 répond aux objectifs fixés initiaux, à savoir l'assistance dans la gestion du domaine public routier communal et intercommunal et à la programmation des travaux dans le domaine de la voirie et des ouvrages d'art.

En 2024, l'ATD36 devra conforter les missions actuelles :

- en assurant une mise à jour de la mission d'aide à la programmation des travaux de voirie ;

- en poursuivant le développement de celles relatives au recensement et au diagnostic du patrimoine d'ouvrages d'art ;
 - en assurant la mise à disposition des mises à jour de l'outil cartographique ;
 - en poursuivant la diffusion de « brèves » relatives à l'actualité technique et réglementaire dans le domaine d'activité de l'ATD36 à une fréquence trimestrielle a minima et en continuant à enrichir le module « Ressources » de documents de référence tout en assurant une veille juridique de ces documents ;
 - en poursuivant l'assistance téléphonique ou la délivrance de formation à distance auprès des adhérents qui le souhaitent sur les missions de l'ATD36 ou/et sur le fonctionnement du nouveau site internet de l'ATD36 ;
 - en poursuivant le travail collaboratif avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et les services du Département (DATER) : L'objectif reste de proposer une prestation d'appui aux collectivités dans le domaine des aménagement urbains afin que les membres de l'ATD36 disposent d'un bureau d'études en capacité de réaliser une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre suivant les projets ;
- => L'évaluation de cette mission continuera en 2024 afin de confirmer ou non son intérêt par les adhérents et le cas échéant, permettre de mesurer son impact budgétaire quant aux moyens mobilisés en vue d'un examen lors de la prochaine Assemblée Générale ;
- en mettant en place une action de sensibilisation auprès des adhérents sur les dispositions importantes relatives à la commande publique.